



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019

**Présents** : Alain CUSSEY, Pierre DAUDEY, Marilyne FONTANIER, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Jean-Noël VALLET, Isabelle KERN, Christine HUMBERTJEAN et Simone VALOT.

**Absente excusée** : Stéphanie FOURNIER,

**Absents** : Aurélie JAVANET, Julien WOITTEQUAND et James BOUVERET

**Secrétaire de séance** : Simone VALOT.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 9 voix Pour, la proposition de M. le Maire d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

### **6. Convention pour l'installation de la fibre au 10, rue de Bourg Sec**

#### **1. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2019**

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2019 sera approuvé à la prochaine séance.

#### **2. Vente terrain communal au Moulinot**

M. le Maire avait envoyé un courrier le 6 juin dernier à M. et Mme KOLLY Jean-Luc pour leur signifier les conditions de vente de la partie du chemin communal qui passe dans leur propriété située au Moulinot, à savoir :

*Prix de vente du terrain 1000 € et les frais d'acquisition à leur charge.*

Suite à ce courrier, M. et Mme KOLLY ont répondu favorablement et acceptent d'acheter ce terrain aux conditions fixées.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à cette vente. Vote : 9 voix Pour.

#### **3. Tarification périscolaire : cantine et garderie**

M. le Maire rappelle que dans la délibération du 20 septembre 2017, il avait été convenu qu'une tarification différenciée à 3 niveaux selon le Quotient Familial (QF) des familles serait appliquée au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Cette tarification est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un prêt de 50 000 € et d'une subvention de 24 520 € par les services de la CAF pour les travaux réalisés dans l'école et l'ancienne fromagerie.

Le bilan du service périscolaire de septembre 2018 à Août 2019 concerne les repas de la cantine et la garderie du matin, du midi et de la fin de journée.

Il était prévu un reste à charge pour la commune de 11 241.15 €.

Au final, il s'élève à 8 310.00 € pour l'exercice 2018/2019.

Cette diminution provient essentiellement de l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine et à la garderie du midi.

Les trois tarifs selon le QF que propose M. Le Maire sont les suivants après avoir noté :

- que le tarif du midi sera forfaitaire (*pas de distinction entre le prix du repas et celui de la garderie*)
- que le tarif médian sera celui actuellement en cours, soit 6.30 € pour le service du midi et 1€ la ½ heure de garderie du matin et du soir

<b>QF des familles</b>	<b>Pourcentage applicable</b>	<b>Tarifs</b>
< ou = à 700 €	- 20 %	Midi : 5.04 € Matin & soir : 0.80 € la ½ heure
Entre 700€ et 1200€	0 %	Midi : 6.30 Matin & soir : 1 € la ½ heure
Supérieur à 1200	+ 10 %	Midi : 6.93 € Matin & soir : 1.10 € la ½ heure

Ces données sont prises en compte pour établir le prévisionnel 2019/2020.  
Après discussion, le Conseil accepte ces nouveaux tarifs. Vote 9 voix pour.

#### Règlement du Périscolaire

M. le Maire propose au conseil de modifier le règlement du service pour le mettre en conformité avec la nouvelle tarification qui vient d'être votée.

Le Conseil accepte à 9 voix Pour de modifier le règlement pour intégrer la nouvelle tarification. Ce règlement prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### **4. Modification budgétaire du budget principal : travaux école**

M. le Maire explique que dans le cadre du marché de l'école des avances forfaitaires doivent être versées à deux entreprises.

Pour verser ces avances, il y a obligation d'utiliser un compte spécifique, le compte 238, et non pas celui sur lequel les travaux sont payés, compte 21312.

Par conséquent, M. le Maire propose de procéder à la modification budgétaire suivante :

*Inscription au compte 238-23 'Avance/cde immo. corporelle' de 17000 € en diminuant pour le même montant le compte de travaux 21312-21 'Bâtiments scolaires'.*

Les crédits pour les écritures de réintégration de ces avances aux travaux réels et qui seront comptabilisées en fin d'année doivent également être prévus et ce, dans la même proportion :

*. Augmentation du compte 21312-041 'Bâtiments scolaires' en dépenses et 238-041 'Avance/cde immo. corporelle' en recettes pour 17 000 €.*

Cette modification budgétaire est approuvée à 9 voix Pour.

#### **5. Autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire**

M. le Maire fait part des autorisations d'urbanisme et permis de construire accordés depuis février 2019.

#### **6. Convention pour l'installation de la fibre au 10, rue du Bourg Sec**

La fibre optique pour les lignes téléphoniques arrivent au village et seront opérationnelles normalement en fin d'année.

Le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit propose la signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour l'immeuble des logements communaux situé au 10, rue du Bourg Sec.

Cette installation entièrement à la charge du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, permettra aux occupants de cet immeuble d'être éligibles à la fibre optique.

Le Conseil autorise le maire à signer cette convention. 9 voix pour.

## 7. Questions diverses

### Ecole

- . Travaux : un point sur l'état d'avancement des travaux est réalisé.  
Une visite sera organisée lors d'un prochain conseil.
  
- . Conseil d'école : il a eu lieu de 20 juin dernier. Un point a été fait sur les réalisations et projets divers, sur l'état d'avancement des travaux et les effectifs à la rentrée :
  - . Maternelle : 23 enfants  
*Petite Section : 10 ; Moyenne Section : 6 ; Grande Section : 7*
  - . Primaire : 15 enfants : *CP : 9 ; CE1 : 6*
  - . Primaire : 20 enfants : *CE2 : 7 ; CM1 : 6 ; CM2 : 7*  
soit un total de 58 enfants.

Jubilé du Père ROTA : cette cérémonie aura lieu le 28 juillet prochain à 10 h 30 à l'église de Liesle. La commune participera à l'apéritif offert à la fin de la messe avec la paroisse.

« DOUBS DAY, le jour du département » : M. le Maire informe les conseillers qu'une journée ludique pour découvrir les missions du département aura lieu le samedi 29 juin de 10h à 18h, dans le parc de la Gare d'eau à Besançon, sur le thème de l'eau.

Les Routes Départementales 80 ou 90 km/h : la Présidente du département consulte les maires afin d'avoir leur avis concernant l'adaptation de la vitesse sur les routes départementales. Après discussion, les avis sont partagés.

Cartes Jeunes : le conseil ne souhaite pas offrir la carte aux jeunes de la commune. Il est très facile de se la procurer par ailleurs.

Lutte contre l'Ambroisie : une réunion publique de sensibilisation pour lutter contre cette plante envahissante et fortement allergisante aura lieu le mardi 2 juillet à 9h30 à la salle de mairie de Charnay. Elle est organisée par la MSA et la FREDON (*Fédération régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles*)

Cette réunion se déroulera en 2 parties, une partie en salle et l'autre sur le terrain

*Séance levée à 23 h 10*